

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

#### DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE BOISSONS - LOT 3 CHAMPAGNE PASSE AVEC LA MAISON DE NEGOCE VINILIA

DÉCISION N° DM-20-049 EN DATE DU 31 JANVIER 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au profil Acheteur de la Ville, le 2 août 2019 relatif à l'accord-cadre de fourniture de boissons – Lot 3 champagne ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la Maison de négoce VINILIA jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

#### DÉCIDE

**DE SIGNER** avec la Maison de négoce VINILIA, sise 7 rue Simone Bordeaux – 33 000 BORDEAUX et représentée par Monsieur Paul-Eric HEUGAS, Président, l'accord-cadre de fourniture de boissons – lot 3 : champagne.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bon de commande, susceptibles de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 6 000 € HT (7 200 € TTC)
- Montant maximum annuel : 23 000 € HT (27 600 € TTC)

Les prix contractuels sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires, et pour les besoins ponctuels, les prix du tarif public du titulaire seront affectés d'un rabais de 15%.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an, et est reconductible tacitement deux fois pour période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200131-Imc1H7132H1-AR Date de réception en Préfecture : 31/01/2020

Date de Publication: 31/01/2020

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

## Signé

**Gilles PANNETIER** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200131-Imc1H7132H1-AR Date de réception en Préfecture : 31/01/2020

Date de Publication : 31/01/2020